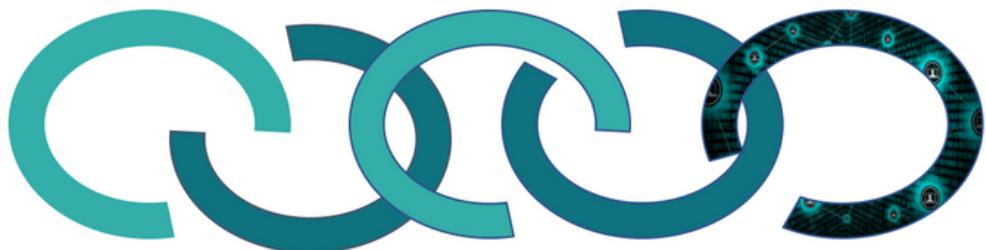

DIGITAL LAW MOOT COURT COMPETITION

ONZIÈME ÉDITION
2026



digitallawmootcourt.net



Cour européenne des Droits de l'Homme

Tavian Kaelir contre l'Etat du Lyrasie

Les Faits

Tavian Kaelir, citoyen du Lyrasie, Etat membre de l'Union européenne depuis 2010, se déplace à bord d'une voiture volante autonome AéroSylphe 9000. Cette version, en cours d'évaluation réglementaire, permet d'ajuster la trajectoire en fonction des microcourants aériens présents à Pavili, capitale du Lyrasie, où les infrastructures suspendues influencent régulièrement les flux de circulation.

Alors qu'il survole le quartier des Archives gouvernementales, une perruche verte, espèce couramment observée dans cette zone, surgit soudainement devant l'appareil. Le système autonome déclenche une alerte prévue par ses protocoles : "Décision humaine requise -obstacle non catégorisé". Tavian reprend momentanément le contrôle. La manœuvre qui s'ensuit entraîne une déviation de la trajectoire du véhicule qui percute une plateforme d'entretien aérien. Le bilan de l'accident est lourd : deux personnes gravement blessées. L'enchaînement exact des facteurs techniques et humains ayant conduit à la collision est examiné au cours de l'enquête.

Dans le cadre de la répartition des dossiers, les autorités utilisent ESPOIR, un système algorithmique interne destiné à organiser la charge de travail des tribunaux selon des critères préétablis. Le dossier est attribué à un magistrat du tribunal de Pavili connu pour son intérêt marqué pour les innovations immersives. Ce mécanisme d'affectation est documenté dans les directives internes du ministère de la Justice et fait l'objet d'un suivi administratif régulier.



Pour reconstituer les circonstances de l'accident, les enquêteurs recourent à JUSTIA-VR, une intelligence artificielle immersive utilisée pour produire des représentations tridimensionnelles destinées à faciliter l'analyse des scènes complexes. La reconstitution mobilise diverses données recueillies dans le cadre de l'enquête : enregistrements, mesures environnementales, relevés techniques et données biométriques standard relatives aux personnes impliquées. Les méthodes de génération des avatars, dont celui de Tavian, sont décrites dans un rapport d'expertise versé au dossier.

Tavian Kaelir est placé en détention provisoire. Conformément à un protocole en vigueur pour certains types d'affaires, il participe à son procès à distance via un dispositif de réalité virtuelle sécurisé. Les audiences se tiennent physiquement au tribunal, mais les outils immersifs permettent d'intégrer des éléments visuels issus de JUSTIA-VR dans le déroulement des débats.

Ne pouvant engager un avocat spécialisé, Tavian est assisté par CONSEIL-3000, un avocat-robot commis d'office utilisé dans différents types de procédures. Celui-ci présente les éléments de défense qu'il estime pertinents au regard du dossier et des cadres juridiques applicables. Plusieurs questions techniques sont abordées, notamment celles liées au fonctionnement du module de pilotage et à l'ampleur de l'intervention humaine au moment de l'incident.

À l'issue de la procédure, Tavian est reconnu coupable et condamné à une peine d'emprisonnement. Les juridictions d'appel et de cassation confirment la décision, après examen des éléments de preuve, des expertises techniques et du déroulement du procès.

Ayant épuisé les voies de recours internes, Tavian Kaelir saisit la Cour européenne des droits de l'homme, faisant valoir que certains aspects de la procédure nationale soulèvent, selon lui, des questions au regard des garanties prévues par le droit européen.